## Fondation institution supplétive LPP





→ Merci d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé ainsi que les documents requis à l'adresse suivante:

Fondation institution supplétive LPP Comptes de libre passage Case postale 8050 Zurich POFICHBEXXX (SWIFT) CH50 0900 0000 8001 30227 (IBAN)

www.chaeis.ch

+41 44 468 22 22 (tél.) Service téléphonique (lun. à ven.) 08h00 à 12h00/13h30 à 17h00

## Requête

## Versement en espèces d'un montant insignifiant

Remarque: Veuillez s'il vous plaît remplir le formulaire électroniquement

Données personnelles				
N° compte de libre passage (si connu):				
Nom:				
Prénom:				
Rue, n°:				
NPA, localité, pays:				
Tél.:				
E-mail:	 			
Date de naissance:		Sexe:	m	f
N° AVS:				
Etat civil:	célibataire			
	marié(e)/partenariat enregistré	depuis (date):		
	divorcé(e)/partenariat dissous	depuis (date):		
	veuf/veuve	depuis (date):		

Adresse de versement					
	Compte bancaire Compte postal				
Numéro du compte:					
Nom de la banque:					
Rue, n°:					
NPA, localité:					
IBAN:					
SWIFT/BIC: (obligatoire pour paiement à l'étranger)					
L'institut financier doit accepter des CHF					
Compte au nom de:	Nom, prénom:				
	Rue, n°:				
	NPA, localité, état:				
Renseignements sur la résidence					
A la date du versement, ma résidence principale se situe:					
	en Suisse à l'étranger				
Attestations					
En tant que détenteur du compte, je certifie par ma signature que les renseignements sont complets et corrects.					
Nom, prénom:					
Lieu, date:	Signature:				
En tant que conjoint(e)/parequête.	artenaire enregistré(e) du détenteur du compte, je donne, par ma signature, mon accord pour la				
Nom, prénom:					
Lieu, date:	Signature:				

## **Documents requis**

Pour que nous puissions traiter votre requête, merci de nous faire parvenir les documents supplémentaires suivants:

- copie de votre carte AVS
- copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- si vous êtes marié(e) ou en partenariat enregistré: copie de la carte d'identité ou du passeport de votre conjoint(e)/partenaire et copie de l'acte de mariage/partenariat
- si vous êtes divorcé(e) ou si votre partenariat a été dissous: copie du jugement de divorce complet et définitif/du jugement de dissolution de votre partenariat
- attestation, de la caisse de pension qui nous a viré la prestation de libre passage, que celle-ci est inférieure à votre cotisation annuelle personnelle (de l'époque)

Eventuellement, il nous faudra encore d'autres informations et documents. Dans ce cas, nous nous mettrons en rapport avec vous.